

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200717-20200128-DE

20200128

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTION ET VIE
POLITIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Désignation des
représentants de la
CCCLA au Syndicat
Audois d'Energies

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean GLEIZES, Sauveur GOMEZ, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES, Cédric LEMOINE, Thierry MALLEVILLE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
4 juillet 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Cédric MALRIEU par Sauveur GOMEZ, René MERIC par Jean GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

PAR DELEGATION
LE

Procurations : Claire DARCHY à Nathalie NACCACHE, Préscillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Régine SURRE à Brigitte BATIGNE, Marc TARDIEU à Charles PAULY.

Signature

Excusés : Hubert CHARRIER, Bruno POMART.

Secrétaire de séance : Cédric LEMOINE.

VU les articles L. 2121-33 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Audois d'Energies,

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes fermés ne renvoie, pour les modalités de désignation des délégués des EPCI à fiscalité propre au sein du conseil syndical, à aucune disposition législative ou réglementaire imposant le recours au scrutin secret. Par conséquent, les représentants des EPCI à fiscalité propre au sein des conseils syndicaux des syndicats mixtes fermés peuvent ne pas être élus au scrutin secret, dès lors que les membres de l'organe délibérant ont décidé à l'unanimité de déroger à cette règle.

VU l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 permet aux conseillers communautaires de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de désigner les représentants de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois audit syndicat, à savoir 1 délégué titulaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, de déroger au scrutin secret.

DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ci-après au Syndicat Audois d'Energies :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Statut	Membre représenté
Monsieur	QUAGLIERI	Jean-Pierre	Délégué	Titulaire	LASBORDES

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 9 juillet 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200717-20200128-DE